

# GROUPE LOTUS

*ONG DES DROITS DE L'HOMME ET DE DEVELOPPEMENT*

**Membre de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme**

**B.P. 505**

E-mail : [groupelotuskis@yahoo.fr](mailto:groupelotuskis@yahoo.fr) - [groupelotus28@hotmail.com](mailto:groupelotus28@hotmail.com)

Tél. 081 89 90 950 & 98 50 84 66 Fax 00 873 762 014 332

**KISANGANI**

*République Démocratique du Congo*

## **RAPPORT SUR LA GUERRE DE SIX JOURS A KISANGANI**

**Juillet 2000**

## INTRODUCTION

Le XXI<sup>è</sup> siècle qu'aborde l'Afrique en toute confiance, détermination et espoir est malheureusement –prématurément aussi- stérile à produire de beaux exemples : terrorisme, truquage des élections, coups d'Etat, guerres civiles, séditions, cruautés et atrocités, exils, famine...

A ce concours d'événements humains, se joignent les alliances entre armées invincibles pour des fins soit défensives, soit offensives. Mais, lorsque les comportements fractionnistes et triomphalistes prennent le dessus sur la convergence des efforts vers la réalisation des objectifs communs, il n'est pas étonnant que cela conduise à la catastrophe. Voilà ce qui arrive aux alliés principaux de la rébellion congolaise, le Rwanda et l'Ouganda, à cause des oppositions profondes et nombreuses entre eux notamment au sujet de la stratégie à adopter au Congo, au sujet du rôle que chacun veut faire jouer à « sa (ses) rébellion(s) », et évidemment, au sujet de la répartition des richesses du territoire sous leur contrôle.

Et pourtant, au début du déclenchement de la rébellion congolaise, référence n'était faite qu'aux préoccupations sécuritaires que partageaient ces deux pays voisins. A ce sujet, au cours de l'interview accordée concomitamment à l'Agence France Presse et à la Radio Britannique BBC, en date du 07 Décembre 1998, le Général Major Paul KAGAME avait déclaré : « la question (de la crise congolaise) réside dans le souci que le Rwanda a de sa sécurité. Nous devons être capables de nous battre pour la restauration de notre sécurité nationale. A chaque fois qu'elle sera menacée, nous nous battons ... Dès que notre problème de sécurité sera résolu, nous n'aurons plus d'intérêt à combattre au Congo ».

En rapport avec cette crise ougando-rwandaise, les observateurs émettent deux hypothèses : ou l'alliance reposait sur des liens fragiles et peu claires de nature à se défaire en toutes circonstances, ou bien l'accessoire devient plus intéressant et parvient à détourner, en plein chemin, les deux camps de l'essentiel.

Les armées rwandaises et ougandaises se sont battues, une fois de plus à Kisangani, du 05 au 10 Juin 2000, faisant usage de tous les types d'armes dont peut disposer une armée moderne, causant beaucoup de victimes dans la population civile et d'importants dégâts matériels au mépris même du Droit International Humanitaire, malgré la présence des observateurs de la mission de l'ONU en R.D.C.

Conscient de la tâche qui est sienne et soucieux des objectifs qu'il s'est assignés, le Groupe LOTUS, qui a observé cette guerre dans un sentiment douloureux

d'impuissance, se fait le devoir de rendre témoignage et de documenter l'événement. D'abord, pour lutter contre l'oubli et maintenir actuel l'événement, ensuite pour mobiliser davantage la Communauté Internationale autour de la crise congolaise, surtout du drame de la population de Kisangani et, enfin, pour l'application des sanctions appropriées, pour le cas d'espèce, contre toutes les personnes impliquées dans cette guerre.

Le présent rapport, divisé en cinq points, en plus d'une introduction, d'une conclusion et des recommandations, est rédigé pour cette fin. Il sera complété par une autre publication portant uniquement sur l'identification des dégâts humains et matériels sur base des investigations menées par LOTUS.

Le Groupe LOTUS s'incline devant toutes les victimes de cette guerre, tient à reconforter les familles endeuillées et remercie tous les enquêteurs pour le travail abattu. Que du sang de ces innocents jaillissent de nouvelles énergies pour parvenir à une paix durable en R.D.C.

## **I. LE MANDAT DE LA MONUC ET LE PROCESSUS DE DEMILITARISATION**

### **I.1. Le mandat de la MONUC en RDC**

Dans la résolution 1291 (2000) adoptée à la 4104<sup>ème</sup> séance, le 24 février 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a autorisé le renforcement de la MONUC qui pourra compter jusqu'à 5537 militaires et décidé du mandat de la MONUC. Celui-ci consistait entre autres :

- en la surveillance de l'application de l'Accord de cessez-le-feu et l'enquête sur les violations de ce cessez-le-feu ;
- en l'établissement et au maintien en permanence d'une liaison sur le terrain avec les quartiers généraux de forces militaires de toutes les parties ;
- en la supervision et à la vérification du désengagement et du redéploiement des forces des parties ;
- en la prise des mesures nécessaires dans les zones de déploiement de ses bataillons d'infanterie et pour autant qu'elle estime agir dans les limites de ses capacités pour protéger le personnel, les installations et le matériel de l'O.N.U., ... assurer la liberté de circulation de son personnel et protéger les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques.

Selon l'entendement de l'O.N.U., cette mission n'est ni d'interposition, encore moins d'intervention, car seul l'Accord de Lusaka peut ramener la paix en RDC. Afin d'aboutir, quatre bases de la MONUC avec un important dispositif logistique devraient être

installées dans les villes congolaises de Mbandaka, Kananga, Kindu et Kisangani. Une attention particulière a été portée sur Kisangani, une ville où Rwandais et Ougandais vivaient en chiens de faïence et s'en disputaient le contrôle.

## **I.2. Le processus de démilitarisation à Kisangani**

Voulant éviter d'autres affrontements entre les troupes Ougandaises et Rwandaises basées à Kisangani, la MONUC a engagé des discussions avec les hiérarchies militaires de deux armées, à savoir l'APR et l'UPDF. Cela permit d'obtenir l'accord sur le désengagement des troupes dans la ville et leur cantonnement à un rayon de plus ou moins 100 Km.

### ***I.2.1. Le plan de démilitarisation***

Pour sa réussite, le projet de démilitarisation de la MONUC prévoyait le désengagement des forces en trois phases :

**Phase 1** : elle concernait l'aéroport de Bangoka et ses environs, principalement les installations de LA FORESTIERE, le quartier général de l'UPDF.

**Phase 2** : le centre-ville de Kisangani, particulièrement l'aéroport de Simi-Simi et quelques maisons d'habitation.

**Phase 3** : le camp Kapalata et la cité de la rive droite de la rivière Tshopo.

En attendant l'arrivée des casques bleus, la MONUC avait sollicité et obtenu de deux armées un accord de principe pour lui détacher deux compagnies militaires chacune avec qui travailler sous son commandement pour la sécurité de la ville et pour d'éventuelles concertations.

A la fin de toutes ces opérations, les troupes concernées devaient se retrouver dans les sites ci-après :

- L'UPDF à Banalia et Bafwasende ;
- L'APR à Lubutu et Ubundu ;
- L'ANC à Yangambi.

### ***I.2.2. L'évacuation proprement dite des militaires***

Comme prévu dans le projet de la MONUC, l'évacuation des militaires avait commencé le 29 mai 2000 par la zone de l'aéroport de Bangoka et ses environs.

L'opération n'a duré que 4 jours. Si les troupes Ougandaises avaient traversé le centre-ville pour atteindre la rive droite de la rivière Tshopo, les Rwandais se dirigeaient vers l'axe Lubutu.

Alors que l'espoir du retour à la paix gagnait les esprits et que l'on s'attendait à la poursuite normale de la démilitarisation, dans sa deuxième phase, les hostilités ont été déclenchées.

## **II. LA GUERRE DE SIX JOURS A KISANGANI**

Le déclenchement de cette guerre n'est pas le fait du hasard, car l'observateur avisé ne cessait d'enregistrer des signes avant-coureurs.

### **II.1. Les signes avant-coureurs**

- En dehors de la Zone I complètement démilitarisée, l'on pouvait observer des troupes en position, notamment à Kapalata, à l'aéroport de Simi-Simi et dans certains endroits au centre-ville ;
- Quoique les Ougandais aient allégé les mesures d'interdiction de la traversée sur le pont Tshopo, ils ont maintenu la garde à l'entrée du pont du côté de la rive droite, malgré toutes les pressions exercées par les officiers de la MONUC ;
- Les deux radios locales rivales, notamment la RTNC, pro-rwandaise et la RALI FM, pro-ougandaise ont excellé dans la diffusion des messages teintés de haine, des attaques personnelles et des propos provocateurs et discourtois. Ainsi, la RALI FM lançaient des appels à la population pour exiger les élections des autorités locales tout en lui rassurant de bénéficier du soutien de l'armée Ougandaise pour la réalisation de ce projet ;
- Les banderoles rouges qu'avaient noués les militaires Ougandais sur leurs têtes et sur les armes lourdes observés lors de leur passage au centre-ville pour atteindre provisoirement le camp Kapalata, ajouter à cela les chansons mélancoliques et nostalgiques qu'ils entonnaient auguraient un mauvais présage ;
- Presque toutes les forces des troupes évacuées de la zone I au cours de la première phase ne se sont pas directement dirigées vers leurs nouveaux sites et ont jugé bon de se cantonner aux environs de la ville. Le capital de confiance mutuelle n'affichait pas de sérieuses garanties de bonne foi et de bonnes intentions ;

- Au cours de la conférence de presse qu'ils avaient animée le 29 mai 2000 à l'hôtel Palm Beach, le Colonel GANION, Commandant des opérations de la MONUC à Kisangani, avait déclaré que la première étape de la démilitarisation – la plus sensible d'ailleurs – s'est exécutée sur fond de tension, de nervosité et de méfiance entre les militaires de deux armées qui n'osaient même pas se fixer mutuellement les regards ;
- Le départ de quelques civils Rwandais ayant séjourné pendant des jours dans la ville avant la période de démilitarisation de Kisangani était curieux.

## **II.2. Le déclenchement de la guerre**

C'est aux environs de 9 heures 45 minutes que les Ougandais cantonnés à la rive droite de la rivière Tshopo commençaient à pilonner la ville à l'arme lourde et au même moment leurs troupes se sont mis à traverser le pont Tshopo pour prendre position en pleine cité de la commune Tshopo et à l'Immotshopo, un des quartiers résidentiels de la commune Makiso où une forte présence militaire Rwandaise s'observait.

Quant à la cause immédiate de cette guerre, puisque le décor de la guerre était déjà planté, il convient de souligner que les avis sont partagés. Les Ougandais justifient cette attaque par la destruction à la roquette de leur véhicule d'approvisionnement au point kilométrique 6, sur la route de l'aéroport de Bangoka par un militaire Rwandais. Selon cette même version, cet incident avait causé la mort d'un de leurs officiers.

Les Rwandais accusent les Ougandais d'avoir trouvé un prétexte en détruisant d'eux-mêmes ce véhicule pour pouvoir déclencher les hostilités. Leur argumentation est appuyée par ce qui suit :

- le refus des Ougandais quittant LA FORESTIERE d'aller à Bafwasende et leur préférence à traverser à l'autre rive de la rivière Tshopo ;
- la volonté de traverser le centre-ville pour tenter de mettre en pratique le scénario d'occupation du centre-ville en descendant de leurs véhicules avant même d'atteindre le camp Kapalata ;
- les banderoles rouges sur les têtes des militaires et sur les armes pour une armée qui se retire de la ville sont significatives et peuvent exprimer bien de choses, y compris le désir de faire couler du sang ;
- les réserves des Ougandais de poursuivre la route de Banalia et leur arrêt au-delà du pont Tshopo auraient été des tentatives de réorganisation des forces ;
- le départ de la compagnie ougandaise devant travailler en ville aux côtés de la MONUC est éloquent sur la suite des événements ;

- le véhicule Land cruiser attaqué semble-t-il par roquette n'a pas bougé de sa position de stationnement et subi aucune déformation alors que dans la situation normale, une roquette tirée peut être comparable à une force répulsive de 2 tonnes à peu près ;
- le temps matériel séparant l'incident et le début des affrontements paraît être relativement moindre pour comprendre dès les premiers instants l'utilisation des armes telles que les BM, nécessitant une heure ou plus pour leur montage.

De toutes les façons, il demeure unanimement vrai que toutes les deux armées se trouvaient sur leur qui-vive. Car, du mystère qui plane sur la rapidité de la mise en service d'armes démontées à LA FORESTIERE s'ajoute l'interception, dans la commune Mangobo, des colonnes des militaires Rwandais en partance pour le beach de la rive gauche de la rivière Tshopo, la veille du début de la deuxième phase de démilitarisation, soit le 4 juin 2000.

Logiquement, chacune de deux armées nourrissait l'envie de chasser l'autre de la ville afin d'en assurer le contrôle et d'en tirer profit.

### **II.3. Les dégâts enregistrés et les violations du Droit International Humanitaire**

Six jours d'intenses et violents combats sans interruption avec usage d'armes de plusieurs types de la Kalachnikov individuelle à la BM (YANNA) en passant par le tank, les mortiers 60, 80, 120 et les batteries anti-aériennes, cela bien entendu au cœur d'une ville de plus ou moins 700.000 habitants, dans des maisons soit en pisé, soit en matériaux durables mais datant des années 60 (amorties), ont créé d'énormes et irréparables dégâts.

#### ***II.3.1. Pertes en vies humaines et dégâts matériels***

Il est humainement difficile de disposer à ce stade de toutes les statistiques. Néanmoins, le Groupe LOTUS a pu identifier et recensé:

##### **a. Sur le plan humain :**

279 morts  
1.065 blessés

##### **b. Sur le plan matériel :**

367 maisons partiellement touchées  
89 maisons profondément touchées.

### ***II.3.2. Les violations du Droit International Humanitaire***

L'humanité a connu un développement des normes tel qu'il existe actuellement des dispositions contenant des règles minima à respecter en tout temps, c'est-à-dire aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre et dont l'inobservance expose à des sanctions, fussent-elles sur le plan de terminologie répressive : crime de guerre, crime contre l'humanité, ...

La guerre dite de six jours à Kisangani a permis d'évaluer l'assimilation par les militaires Rwandais et Ougandais de tout cet armadas théorique qui fait ces derniers temps la dignité des armées modernes et leur augmente du crédit sur le plan international. A charge de ces deux armées ayant livré bataille à Kisangani, il convient de mettre les violations suivantes :

#### ***II.3.2.1. Les attaques contre les personnes civiles***

Alors qu'il est recommandé de prendre des précautions possibles quant au choix des moyens et méthodes d'attaque en vue d'éviter, en tout cas de réduire au minimum les pertes en vies humaines dans la population civile, l'on déplore cependant l'attitude des belligérants qui consistait à se dissimuler dans la population, en installant les bases d'artillerie derrière les maisons d'habitation. De même que les Ougandais n'ont pas été capables d'assurer la protection des personnes en déplacement sous l'aire de leur contrôle de même que les Rwandais ne l'ont fait dans les zones sous leur contrôle. En outre, dans la difficulté de déceler les cibles militaires et de les atteindre, les belligérants ont trouvé mieux de bombarder sans discernement les coins de la ville. Cet agissement a provoqué des atteintes à la vie et à l'intégrité physique.

- Atteinte au droit à la vie

#### ***- Dans la commune Mangobo***

- M. Simplicie KAPENTE, tolekiste (transporteur cycliste), adulte résidant au quartier Lumbu-lumbu II, avenue Lombeya n° 21, est mort le 9 juin 2000, dans son domicile de suite de l'explosion d'un obus qui lui a broyé la tête.
- M. Wesley LITUWAMBELA, étudiant en troisième graduat Psychologie/ Université de Kisangani, résidant au quartier Babudu n° 84, est mort le 5 juin 2000 de suite des éclats d'obus qui l'ont atteint à l'hémithorax gauche avec perforation du muscle grand pectoral pour aller échouer au niveau du cœur.

- Mme Bijoux FOLO, âgée de 23 ans, enceinte de 4 mois, ménagère résidant au quartier Balese Bis n° 299, a été atteinte par les éclats d'obus au niveau de la tête avec perforation du muscle et de l'os frontal pour échouer dans la boîte crânienne, le 10 juin 2000. Elle en est morte quelques minutes plus tard.
- Mme LIFOLI BEKANDA, adulte, infirmière, résidant au quartier Matete, avenue Bongila n° 45, est morte avec sa fille Anto BUMBA du traumatisme causé par les éclats d'obus dans la semaine du 5 au 10 juin 2000.
- Au courant de la même semaine, Mme Julienne EKOKO OLANDA, ménagère, résidant au quartier Walendu n° 1 est morte de suite des éclats d'obus ayant perforé la boîte crânienne du côté occipital.
- Le jeudi 8 juin 2000, un obus pénètre dans la maison sise quartier Walengola, n° 170, y explose et tue du coup deux enfants :
  1. Trésor MANGBAWU, garçon, 13 ans et
  2. Hélène MOTONDO, fille, 8 ans.

- ***Dans la commune Tshopo***

- Un obus est tombé sur la maison située sur la 2<sup>ème</sup> avenue n° 11 appartenant à la famille UTSHUDI, le 5 juin 2000, la détruisant et tuant du coup 6 (six) personnes qui s'y trouvaient :
  1. UTSHUDI MANGAZA
  2. UTSHUDI SHAKO
  3. UTSHUDI Joël
  4. UTSHUDI LAÏNI
  5. UTSHUDI OSAMBA
  6. Une fillette de l'école primaire Mapendano en uniforme bleu-blanc, non identifiée, ayant trouvé refuge dans cette maison.
- A la maison sise sur la 1<sup>ère</sup> avenue Dépotoir n° 15, le lundi 5 juin 2000, dans la famille ONANGA, un obus a explosé dans cette maison tuant trois enfants :
  1. ONANGA Moïse, 7 ans, décédé sur place, corps criblé de blessures
  2. ONANGA YOHALI, 4 ans, décédée sur place, tête amputée
  3. ONANGA Robert, 2,5 ans, décédé dans un poste de santé à la recherche de soins de secours.

- 5 membres de la famille KANYINDA, domiciliée sur la 11<sup>ème</sup> avenue bis n° 20, ont été tués le 7 juin 2000 par un obus lancé par des militaires Rwandais en guise de réplique aux obus lancés par des soldats Ougandais. Il s'agit de :
  1. MUJINGA Esther (F), 21 ans, mère d'un enfant
  2. KAPINGA Naoumie (F), 12 ans
  3. KANYINDA MUKULU (G), 9 ans
  4. MWANGO BATSHUMIA (G), 6 ans
  5. MWANGO Alain (G), 13 ans, fils adoptif
  
- M. KABALI BWANANDEKE, 45 ans, domicilié sur la 8<sup>ème</sup> avenue n° 13 a été tué le lundi 5 juin 2000 vers 11 heures par les éclats d'obus qui ont pénétré par l'œil gauche, détruisant le globe oculaire et ressortis par la nuque avec perte des substances cérébrales.
  
- M. ABENDE YOUSOU, domicilié sur la 4<sup>ème</sup> avenue bis n° 20, a été tué par les éclats d'obus tombé dans sa maison et qui l'ont grièvement blessé au coup et à la poitrine, dans la semaine du 5 au 10 juin 2000.
  
- Mme Cécile FUNDI, adulte, mariée à M. Cyrille FUNDI, est morte des éclats d'obus qui l'ont atteinte dans sa maison sise sur la 9<sup>ème</sup> avenue n° 27.
  
- M. Ibrahim RAMAZANI, étudiant UNIKIS, résidant sur la 10<sup>ème</sup> avenue bis n° 58, tombé sous le coup d'un obus qui a explosé à quelques mètres de lui, le lundi 5 juin 2000 alors qu'il était en route de la faculté vers sa résidence familiale, fuyant les combats qui venaient d'éclater.

- ***Dans la commune Kabondo***

- M. Paul SENGA, 61 ans, domicilié sur la 1<sup>ère</sup> avenue n° 105, a été tué par un obus tombé dans sa parcelle pendant la guerre.
  
- Mlle Lucie BATANGONDO, domiciliée sur la 14<sup>ème</sup> avenue transversale n° 63, est morte de suite des éclats d'obus tombés dans la parcelle familiale.
  
- Un projectile est allé exploser au n° 24 de la 6<sup>ème</sup> transversale coûtant la vie à Jules JUAKALI (5 ans), BAYOMBE (23 ans), Nico KOLOMO (28 ans) et Hélène KOLOMO (28 ans).

- M. PATIO WILI PATIO, 15 ans, résidant sur la 8<sup>ème</sup> avenue bis n° 65 est mort de suite des éclats d'obus tombés dans leur parcelle, dans la semaine du 5 au 10 juin 2000

- ***Dans la commune Lubunga***

- 3 personnes appartenant à une famille sont mortes de suite d'un obus qui a explosé dans la cour de la parcelle située sur l'avenue Kalemie n° 89. Il s'agit de :

1. LOUNA UZUMBWA, retraité de la banque centrale du Congo
2. Jérôme BEKUA
3. WANGILO BEKUA

- 3 enfants de M. KISUBI, domicilié sur l'avenue Baraka n° 70, ont été tués par l'explosion d'un obus dans leur parcelle. Il s'agit de :

1. WANAKALI KISUBI (M), 5 ans
2. Jean Paul KISUBI (M), 8 ans
3. Dorcas KISUBI (F), 3 ans

- M. KOMBOZI KITAMBO, 30 ans, domicilié sur l'avenue Lumumba n° 20 est mort de suite des éclats d'obus tombés dans leur parcelle familiale.

- Mlle MAMIE, résidant sur l'avenue Lumumba n° 84, tuée par un obus tombé dans leur parcelle.

- Au n° 68 de l'avenue Baraka, les éclats d'obus ont tué Mme Béatrice POLEPOLE âgée de 14 ans.

- ***Dans la commune Makiso***

- Le 5 juin 2000, un obus lancé probablement à partir du pont Tshopo et visant l'aéroport de Simi-Simi a échoué et détruit complètement la maison sise sur l'avenue de l'hôpital n° 13, bloc UNIKIS, quartier Plateau Médical appartenant à la famille NGUNGA. L'on déplore la mort des enfants :

1. BIBI NGUNGA (F), 22 ans
2. ALU NGUNGA (M), 10 ans
3. Blaise NGUNGA (M), 5 ans
4. Angèle NGUNGA (F), 2 ans

- Un obus est tombé le vendredi 9 juin 2000 aux environs de 14 heures au salon de la résidence de Madame KINA MANDEFU, située au bloc Kitenge (IFCE), n° 47, dans la commune Makiso, tuant 8 personnes :
  1. BONAMA (son mari)
  2. BILONDA (sa mère)
  3. KENGE, 32 ans
  4. BILONDA Hélène, 13 ans
  5. BONAMA Alphonsine, 4 mois
  6. Madeleine, grosse de 7 mois
  7. LIFOTI, 21 ans
  8. OKWA AKUFA
  
- M. MAMBANI, élève en 5<sup>ème</sup> année / Humanités Scientifiques Bio – Chimie à l'institut Lisanga résidant au plateau Médical, Bloc résidence des professeurs de l'UNIKIS, est mort des éclats d'obus dans l'enceinte de l'école même, pendant qu'il cherchait à se trouver une cachette.
  
- Mlle Marthe ZIANA, 22 ans, a été atteinte par les éclats d'obus sur l'avenue Mabe Sabiti n° A/17. Elle en est morte.
  
- Pasteur LUZAKA DIAMBU, 48 ans, résidant à la mission Kimbanguiste au quartier Saïo, est mort le 6 juin 2000 de suite des éclats d'un obus qui a perforé le toit du bâtiment de la mission. Sa fille Julie âgée de 15 ans, élève en 1<sup>ère</sup> année des humanités, est morte.
  
- MM. Gaby et LOLANGA, âgés respectivement de 16 et 18 ans, élèves à l'institut Saïo, ont été atteints par des éclats d'obus tombé dans leur salle de classe.
  
- Dans cette commune, le soldat KALENGA de l'A.N.C. / RCD, Congolais, 25 ans a été exécuté à coup de bâtons le 12 juin 2000, au quartier Simi-Simi, à 5 Km du centre-ville par une foule de déplacés en colère.
  
- ***Dans la commune Kisangani***
  - M. Augustin ATUMI, adulte, résidant au n° 2 de l'avenue Dunia, bloc Binakulu quartier Ilembie, est mort atteint par les éclats d'obus qui l'ont blessé sur tout le corps.

- Mme IKAYI MBOYO, adulte, résidant sur l'avenue M'polo n° 12, bloc Binakulu, quartier Ilembie, est morte atteinte à la tête par des éclats d'obus aux deux jambes et au niveau du ventre.
- M. OLOYA, adulte, résidant dans les îles Wagenia est mort de suite du polytraumatisme causé par les éclats d'obus.
- Sur la 5<sup>ème</sup> avenue n° 30, un bébé de 3 mois, LUTUKALEPA, est mort de suite des éclats d'obus qui l'ont atteint à la nuque.
- Dans le quartier Kisangani I-Bakwanga, un obus a explosé tuant du coup 6 femmes non identifiées, qui étaient parties chercher de l'eau au fleuve.

**Il convient de signaler que certains civils ont été sommairement exécutés.**

Parmi eux, l'on peut citer :

- Mme LONGENI Sophie, épouse de M. Raphaël MATATA, résidant sur la 5<sup>ème</sup> avenue Pumuzika n° 9, Commune Tshopo, a été abattue le 9 juin 2000 par des militaires Ougandais alors qu'elle cueillait des légumes dans son jardin.
- Sur la 7<sup>ème</sup> avenue n° 6, les membres de la famille BOLEMBO (4 hommes et 3 femmes) ont été tués le mercredi 7 juin 2000 par les militaires Rwandais à cause du refus de leur père de voir les militaires Rwandais se servir de sa véranda pour entasser leurs morts.
- M. Toussaint WENDA, 35 ans, domicilié sur la 4<sup>ème</sup> avenue Pumuzika n° 1 a été tué le lundi 5 juin 2000 vers 11 heures par les militaires Ougandais qui l'ont surpris en train de cambrioler une des maisons désertées par les occupants.

• **Atteintes portées à l'intégrité physique**

Toutes les précautions possibles n'ont pas été prises en vue d'éviter et, en tout cas, de réduire au minimum des blessures aux personnes blessées. Les obus lancés et les balles tirées ont fait plusieurs blessés, parmi lesquels :

***Dans la Commune MANGOBO***

- Mlle BAUMA MOKE, 20 ans, résidant au quartier BABIRA n° 30, a été blessée à la tête au niveau du muscle temporal par éclat d'obus.
- M. BOFANDO Léonard, résidant au quartier MITUKU II n° 227, a été blessé par l'éclat d'obus au niveau de la verge et de la cuisse.

- M. MUTOMBO BONADJA, 30 ans, résidant au quartier ALUR n° 70, porte à sa tête plusieurs blessures provoquées par des éclats d'obus.
- M. WANAALI – KUMU, 20 ans, résidant au n° 14 de l'avenue Botanique, quartier MATETE, a été blessé à la cuisse gauche et au bras gauche par les éclats d'obus.
- Mlle ENGILISI BONANA, 16 ans, élève, domiciliée au quartier BAMANGA n° 12, a été blessée au cou par une balle perdue.

***Dans la Commune MAKISO***

- M. HADJI DJALO, adulte, résidant sur la 1<sup>ère</sup> avenue n° 44, a été blessé au visage par les éclats d'obus;
- Mlle KAIBA KAPIAMBA, résidant sur l'avenue Babelota n° 7, a été blessée à la colonne vertébrale (plaie de 15 à 17 cm).
- M. MUTOMBO MUKOZA, 39 ans, résidant au n° 3 de l'avenue Zéro, a été blessé au pied gauche par éclats d'obus.
- M. LIFONDJA YANONGE, adulte, résidant sur l'avenue LUNDULA n° 7, a été blessé par les éclats d'obus à l'omoplate droite (plaie de 3 cm).
- M. Yannick MOWEYI, 9 ans, résidant sur l'avenue Lac MUKAMBA n° 4, a été blessé au dos par des éclats d'obus.

***Commune KABONDO***

- Mme Chantal ELOLI, résidant au n° 2 de la 7<sup>ème</sup> avenue, porte des plaies multiples de suite d'éclats d'obus.
- Mlle SAFI NAZIDUNGA, 16 ans, résidant sur la 14<sup>ème</sup> Avenue n° 36, a été blessée à l'épaule gauche et à la tête par les éclats d'obus.
- M. ABIBI KUCHAKA, 55 ans, résidant sur la 8<sup>ème</sup> transversale n° 13, a été blessé au bras gauche.
- M. WASO BULAMA, résidant sur la 5<sup>ème</sup> avenue n° 53, a été blessé à la cuisse gauche par les éclats d'obus.
- M. MOTIYA BOSAKE, adulte, résidant sur l'avenue FATAKI n° 7, a été blessé par les éclats d'obus à la jambe gauche.

***Dans la Commune LUBUNGA***

- M. César POLEPOLE, 19 ans, résidant sur l'avenue BARAKA n° 68, a été blessé par les éclats d'obus au genou droit et à la paume de la main droite.
- M. YAMBA YAMBA, adulte, résident sur l'avenue BARAKA n° 52, a été atteint au thorax par un éclat d'obus.

### ***Dans la Commune TSHOPO***

- M. KUMBAKISAKA NDOMBE, 40 ans, résidant sur la 5<sup>ème</sup> avenue n° 63, a été blessé par des éclats d'obus à la fesse droite et au dos avec multiples égratignures aux pieds.
- M. ALOKO Gaston, 25 ans, résidant sur la 9<sup>ème</sup> avenue n° 30, a été blessé au front près de l'arcade sourcilière, par les éclats d'obus.
- M. ALI Jean, 9 ans, résidant sur la 9<sup>ème</sup> avenue n° 12, a été blessé aux 2 bras, à la tête et au lobule de l'oreille par les éclats d'obus.
- Mme BIBI LILEKO, 32 ans, résidant sur la 11<sup>ème</sup> avenue / Immeuble TALI, a été blessée au bras gauche et à l'hémithorax gauche par les éclats d'obus.
- M. MUCHEMBE Aimé, 14 ans, résidant sur la 15<sup>ème</sup> avenue n° 65, a été blessé au pied gauche avec multiples égratignures à la cuisse dues aux éclats d'obus.

### ***Dans la Commune KISANGANI***

- M. KAMANGO MUNGANGA, 18 ans, résidant sur l'avenue Dunia, n° 11, quartier ILEMBIE a été blessé à plusieurs endroits par les éclats d'obus.
- Mme NKALI EKAMBI, adulte, résidant sur l'avenue METEO n° 4, bloc BINANKULU, quartier ILEMBIE, a été atteinte à plusieurs endroits par les éclats d'obus.

#### ***II.3.2.2. Irruption dans les domiciles des particuliers et pillage des biens***

Au même moment que crépitaient les armes et sifflaient les balles, au même moment des éléments en uniformes et armés faisaient irruption dans certaines maisons d'habitation et se livraient au pillage. Plusieurs personnes ont ainsi perdu leurs biens.

- Le dimanche 11 juin 2000, la résidence de Mgr TIBAFU, Evêque Anglican, sise sur la 3<sup>ème</sup> avenue au quartier des Musiciens dans la Commune Makiso, a été visitée par trois militaires Rwandais qui, après avoir systématiquement fouillé la maison et même déshabillé son épouse, ont réussi à emporté la somme de 2000 \$US (dollars américains deux mille). Après ce vol, l'Evêque a dû piquer une crise d'hypertension.
- M. Victor SABITI, enseignant, résidant sur la 4<sup>ème</sup> avenue n° 9, dans la Commune Tshopo, a été systématiquement pillé par des militaires dans la semaine du 5 au 10 juin 2000.
- La maison de M. Philippe MASIKINI, sise au n° 241 du quartier Lumbu Lumbu 2 a été complètement pillée par des militaires.

- Des militaires Rwandais ont pillé la maison de M. LUMBALA OLELA sise avenue Kasanda, n° 43 dans la Commune Makiso. Radio Sharp, téléviseur, casseroles, assiettes et un montant de 200 \$US (dollars américains deux cents) ont été emportés.
- M. MAYAKA, résidant sur la 7<sup>ème</sup> avenue n° 6, quartier Saïo, dans la Commune Makiso s'est vu pillé par les militaires Rwandais. Une chaîne musicale AKAI, un poste téléviseur Philips, 35 casiers de bière Primus, 10 casiers de sucrée et 3 cartons de jeu d'assiettes ont été emportés.
- Le Centre de Santé ALABUL, situé sur la 10<sup>ème</sup> avenue n° 47, Commune Tshopo, a été pillé par des militaires. Les matériels de laboratoire et de soins, les médicaments et les matériels électriques ont été emportés.
- Au Centre de santé KUMBAKISAKA, sur la 14<sup>ème</sup> avenue bis, Commune Tshopo, les produits pharmaceutiques, les matériels de soins et une somme de 300 Francs Congolais ont été emportés par des militaires Ougandais.

### *II.3.2.3. Les destructions des biens indispensables à la survie de la population*

L'on a enregistré des dommages aux biens à caractère civil, causés incidemment. Des maisons des particuliers, hôpitaux, établissements d'utilité publique et d'enseignement ont été soit endommagées par des bombes, soit pillées par des militaires de deux camps. Il s'agit de :

#### **1. Les établissements d'enseignement :**

- *L'Institut MAELE, sis boulevard LUMUMBA, Makiso*

La toiture de la grande Salle (Salle de réunions et de spectacles) et celle de la classe de 1<sup>ère</sup> année D ont été complètement détruites par un obus. Les fenêtres, les vitres, les portes et pupitres n'ont pas été épargnés. Sur les murs, les impacts d'obus sont visibles.



- *Complexe du Progrès, sur la 4<sup>ème</sup> avenue bis, quartier Saïo, Makiso*

Une partie de la toiture, les fenêtres et la porte du lieu d'aisance (W.C.) ont été détruites. Quelques impacts de l'obus sont visibles sur le mur de la façade latérale.

- *Institut de SAIO, situé au quartier Saïo, Makiso*

Le toiture de l'école a été détruite par les obus, les pupitres et les murs ont aussi été endommagés.

- *Institut LISANGA : Situé sur la 17<sup>ème</sup> avenue dans la Commune TSHOPO*

Une partie des toitures des écoles primaire et secondaire a été endommagée. Les impacts d'obus sont visibles sur les murs.

- *Institut de Kisangani et son école d'application : sis sur l'avenue FINA, dans la Commune MAKISO*

- Au niveau des bâtiments de l'école secondaire, la toiture d'un des bâtiments a été complètement détruite, les vitres brisées, quelques ouvertures et impacts d'obus sur les murs.

- Au niveau des bâtiments de l'école primaire : les impacts d'obus sur les vitres et les plafonds, la toiture perforée à plusieurs endroits.

- *École primaire SALIBOKO, située sur la 10<sup>ème</sup> Avenue dans la Commune TSHOPO*

Une grande partie de la toiture a été complètement détruite, une grosse ouverture sur le mur de la façade latérale gauche, les portes, fenêtres et les pupitres endommagés.

- *École maternelle BERCAIL : Située sur l'avenue FATAKI n° 1 dans la Commune MAKISO*

Un obus est tombé le mardi 6 Juin endommageant une grande partie de la toiture, les vitres, les portes, les fenêtres, ainsi que les installations électriques.

- *École maternelle du Foyer social de la 10<sup>ème</sup> Avenue, en diagonale de la Paroisse Saint Joseph/ Commune TSHOPO.*

Les murs détruits à plusieurs endroits, la toiture, les portes, les fenêtres et les pupitres ont été détruites.

- *Inspection provinciale de l'EPSP (à côté de l'Institut de Kisangani)*

Murs, portes, fenêtres, vitres et toiture fortement touchés. Les dégâts matériels importants sont enregistrés : les archives des différentes écoles et des élèves finalistes, fournitures et mobiliers de bureau ont été soit détruits, soit endommagés.

## **2. Hôpitaux**

- *Hôpital Général de Kisangani : situé au plateau médical C/MAKISO*

Deux obus sont tombés dans l'enceinte de cet hôpital incendiant un hangar en bambous avec une toiture en paille servant de stockage d'eau potable pour les malades. Aussi, la toiture du Département de chirurgie a été endommagée.

- *Centre SIMAMA pour handicapés physique et mentaux, situé sur le Bld LUMUMBA n° 1 C/MAKISO.*

Un obus est tombé au niveau du magasin scolaire détruisant la toiture, les portes, les fenêtres, les mobiliers, les machines à coudre, les installations électriques et les W.C ; un autre a endommagé l'hospice des handicapés physiques ainsi que les bâtiments environnants.



- *Maison BOYOMA Médical , situé sur la 10<sup>ème</sup> avenue n° 92 C/ TSHOPO*

Un obus a endommagé la toiture à la hauteur du bloc opératoire

- *Centre de santé KUMBAKISAKA, situé sur la 14<sup>ème</sup> avenue bis n° C/ TSHOPO*

Les vitres et les fenêtres ont été brisées par les éclats et les vibrations d'obus

- *Centre de santé ALABUL, situé sur la 10<sup>ème</sup> avenue n°47 C/ TSHOPO*

La toiture, les vitres, les portes et fenêtres ont été endommagées. Les murs perforés à plusieurs endroits par les éclats d'obus et par des balles.

### **3. Établissements d'utilité publique**

- La Société Nationale d'Électricité (SNEL), 3 transistors moteurs ont été touchés au niveau des ailes, entraînant une fuite d'huile diélectrique, la toiture de la centrale thermique et du poste élévateur ont été touchées à plusieurs endroits, ainsi que plusieurs câbles d'alimentation endommagés.
- Une partie de la toiture du bâtiment administratif de la REGIDESO s'est écroulée. Un obus a endommagé les matériels et fournitures de bureau.
- La toiture du bureau de la Météorologie situé sur l'avenue Abbé MUNYORORO a été détruite.
- Les murs et les vitres du bureau du Département de Sécurité et des Renseignements ont été détruits par les éclats d'obus.
- L'Amphithéâtre de l'Université de Kisangani a vu ses vitres se volatiliser par les éclats d'obus qui sont tombés dans la cour de cette institution.

### **4. Maisons des particuliers**

- La résidence de M. MOKENI EKOPI KANE Raymond, Président de la FEC / Province Orientale, située sur l'avenue Kinshasa au plateau BOYOMA a été sérieusement endommagée par des obus : impacts des obus et des balles sur les murs, toitures endommagées, vitres brisées.



- La maison sise sur la 3<sup>ème</sup> avenue n° 13, dans la Commune Tshopo, appartenant à M. GUPA , a été écroulée par un obus.
- La toiture de la maison sise quartier BALESE n° 175 C/MANGOBO, appartement à M. BOSUNGA, a été complètement détruite par un obus
- La maison sise sur la 10<sup>ème</sup> avenue n° 43, appartenant à M. Jean MAKOKO, Trésorier du Groupe LOTUS, dans la Commune TSHOPO, a été complètement détruite par des obus.
- Le mur de la maison appartenant à M. DODO Bernard, sise avenue MAFUTAMINGI n° 10, Quartier KILANGA, dans la Commune KISANGANI, a été écroulé par un obus.

#### *II.3.2.4. La soumission de la population civile à des privations excessives*

- *Approvisionnement en eau*

Pendant les 6 jours d'affrontements, la population a été privée d'eau potable de la REGIDESO, faute de courant électrique qui alimente les machines de traitement et de pompage d'eau. Dans ces circonstances, la population a éprouvé de sérieuses difficultés pour satisfaire certains besoins essentiels tels que la lessive, la vaisselle, le bain corporel, les activités culinaires.

Pour éviter le pire et réduire le risque de déshydratation, la population s'est résolue de s'abreuver à n'importe quelle source.

- *Alimentation en électricité*

Le manque du courant électrique a eu un impact considérable sur la vie sociale :

- la carence des denrées alimentaires de consommation courante telles que le riz, la farine de maïs et celle de manioc qui subissent d'abord une transformation dans les machines (moulins) avant d'être mis au marché.
- la détérioration de certains produits pharmaceutiques et denrées alimentaires qui méritent une conservation au frais (viande, poisson frais, vaccin). Cette situation a obligé les responsables des institutions médicales de renouveler le stock du vaccin anti-polio.

- *Accès aux soins d'urgence*

Pendant les combats, la population civile n'a pas eu accès aux soins d'urgence. L'atrocité, l'intensité des affrontements et le manque de trêve n'ont pas permis à la

Croix-Rouge de porter rapidement secours aux malades et blessés et de les acheminer dans les institutions médicales.

La destruction par des obus de certains centres hospitaliers a obligé le personnel soignant d'abandonner les malades à leur triste sort ; le manque des produits pharmaceutiques a limité l'action du personnel soignant, surtout qu'en R.D.C, la plupart d'Institutions se limitent à la prescription des ordonnances médicales, quitte aux patients de se les procurer dans les officines pharmaceutiques.

#### *II.3.2.5. Les destructions des lieux de Culte*

Les religions sont l'expression de la Spiritualité des Communautés humaines. A ce titre, elles font partie du patrimoine de l'humanité et méritent respect et protection. Malheureusement, lors de la guerre de 6 jours, plusieurs lieux de Culte ont été détruits.

- *La Cathédrale Notre Dame du Très Saint Rosaire*, située sur l'avenue de l'Église, a été endommagée à la toiture, la voûte et au niveau de l'autel de suite de l'explosion d'un obus. Le feu a consumé un nombre important de sièges.
- *La Paroisse Catholique du Christ-Roi de MANGOBO* : située au quartier BANGWANDI, a été touchée par un obus au niveau de la toiture de l'Église.
- *A la Communauté des Églises Libres Pentecôte en Afrique (CELPA), Paroisse de MANGOBO* : la toiture et quelques bancs ont été endommagés par des obus.
- *L'Assemblée des Chrétiens "PEPELE"*, église située sur la 13<sup>ème</sup> avenue n° 64, Commune TSHOPO, a été incendiée de fond en comble par une bombe incendiaire.
- *La Paroisse Catholique Saint Joseph Artisan de la Commune TSHOPO*, sur la 10<sup>ème</sup> avenue a été touchée par des obus. La toiture et les murs de la façade latérale gauche ont été endommagés.
- *L'Église KIMBANGUISTE (SAIO)*, située au quartier Saïo dans la Commune MAKISO : la toiture de sa maison d'accueil a été sérieusement endommagée de suite des éclats de plusieurs obus tombés dans la concession.
- *L'Église de la Communauté Baptiste du Fleuve Congo*, située au quartier WAGENYA dans la Commune MANGOBO a été touchée par des obus. Les murs et la toiture du bureau du District ont été endommagés.

- *L'Église de la Communauté Baptiste du Fleuve Congo*, située au quartier BOMBULA dans la Commune MANGOBO a été endommagée au niveau des murs des façades latérales.

### **III. LA DEMILITARISATION DE LA VILLE ET LA DEPOLITISATION DE L'ADMINISTRATION : DES POINTS DE DIVERGENCES**

Conformément à la résolution 1304 du Conseil de sécurité de l'O.N.U., l'on assiste après les hostilités au retrait de la ville des militaires de deux armées (Rwandaise et Ougandaise) ; il y reste néanmoins des militaires de l'ANC/RCD-Goma. Cette présence militaire quoique congolaise, suscite beaucoup de réactions, surtout que le politique n'a pas d'ascendant sur le militaire.

#### **III.1. La position du RCD/Goma**

##### ***a. Sur la démilitarisation***

Selon le RCD-Goma, les armées étrangères doivent obligatoirement quitter la ville, mais la présence militaire congolaise se justifie d'abord par les impératifs de sécurité des personnes et de leurs biens, tant que les casques bleus ne sont pas encore opérationnels ; ensuite pour besoin de maintien des contacts avec le front d'Ikela qui ne serait pas encore totalement stabilisé ; enfin, par référence faite à leur origine ou appartenance étatique à prendre en compte pour ne pas les soumettre au même traitement exclusif que les militaires étrangers.

##### ***b. Sur la dépolitisation***

Par dépolitisation, le RCD-Goma entend le remplacement des autorités politico-administratives actuelles par celles qui ne répondront de leurs actes à aucun mouvement idéologique. Si cela réussissait à Kisangani, il est à craindre les effets d'imitation qui risque de créer des républiques dans l'espace sous contrôle de la rébellion, dans la mesure où chaque ville ou entité administrative quelconque ne manquera pas de motif de dépolitisation.

En outre, confier la gestion de la ville à la MONUC – en cas d'extension du mandat de celle-ci – est, pour le RCD-Goma, une hypothèque de la souveraineté de l'Etat. L'unique issue plausible serait la restructuration du pouvoir actuel de manière à obtenir l'implication et la participation de toutes les forces vives dans la gestion de la cité.

## **III.2. La position des autres mouvements rebelles**

### ***a. Sur la démilitarisation***

Le RCD/ML et le MLC estiment que la démilitarisation de la ville de Kisangani doit être effective pour empêcher l'exercice sur Kisangani de monopole par un quelconque mouvement. En outre, le retrait de tous les militaires peut épargner la ville des règlements des comptes.

### ***b. Sur la dépolitisation***

Les autres mouvements rebelles souhaitent plutôt l'organisation des élections pour permettre à la population de se choisir ses propres autorités politico-administratives (Gouverneur et Vice-Gouverneur). Tandis que les autres services administratifs doivent être réservés aux technocrates, non sur base de leur militance mais plutôt sur la compétence et l'efficacité.

## **III.3. La position de la MONUC**

### ***a. Sur la démilitarisation***

La MONUC souhaite voir toutes les forces combattantes se retirer dans un rayon de 100 Km de la ville conformément à son plan de démilitarisation, les forces de l'ANC / RCD-Goma y compris. Les unités de la Police se chargeront de la sécurité des personnes et de leurs biens jusqu'au déploiement des casques bleus.

### ***b. Sur la dépolitisation***

Par respect à son mandat, la MONUC ne s'estime pas être investie d'une manière quelconque sur le terrain non militaire. Toutefois, elle émet le souhait de voir les Congolais faire montre de maturité et d'arriver à un compromis par la voie du dialogue.

## **III.4. Ce qu'en pense le Groupe LOTUS**

De prime abord, il convient avant toute chose de présenter les résultats des observations effectuées par le Groupe LOTUS durant un temps déterminé et pouvant fixer les esprits sur l'état actuel des choses ou faciliter la compréhension et la lecture des signes du temps.

A bien analyser, le RCD paraît un mouvement hétéroclite où on retrouve les dissidents de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL)

qui cherchent à se venger et à récupérer le pouvoir, les anciens mobutistes dont le désir est de donner la leçon à KABILA et de poursuivre la protection du circuit maffieux et obscur, les opportunistes qui ont vu démarrer le train RCD et ne veulent pas le rater, même s'il faut ajouter à tout prix un autre wagon, et enfin les révolutionnaires qui luttent contre la dictature et pour l'avènement d'un nouveau type de société en RDC, conforme à l'aspiration de la population et à l'actuel contexte politique et économique international.

Il se pose un sérieux problème d'idéal, de la poursuite des objectifs à atteindre, des départs pour besoin de positionnement, de la gestion des ambitions et des contradictions internes, de la conception d'une idéologie potable et de la forte mobilisation de la population autour d'elle. Dans ces conditions, lorsque les alliés s'en mêlent, le pire n'est pas surprenant.

Pareils obstacles qui exigent une certaine acclimatation n'ont pas été évités au moment opportun et ont conduit à des convulsions oscillatoires. Ainsi sont dignes de réattention :

- Sur le plan politico-administratif : la rupture des alliances et la crise consécutive aux déchirements enregistrés au sein du RCD qui ont conduit le mouvement à procéder à des ouvertures à d'autres forces. Cependant, le manque d'une réelle implication des acteurs est à la base de l'anarchie installée dans le RCD et du spectre d'une mauvaise image. Il en résulte une gestion partisane et un manque de collaboration franche entre les autorités du RCD elles-mêmes.
- Sur le plan économique : la gestion ne semble pas soumise à des normes standard, à leur application et à leur strict respect. Ce qui fait penser au pillage des ressources économiques du pays par les alliés.
- Sur le plan social : aucune avancée significative n'a été enregistrée. Chaque jour qui passe, la situation paraît plus dramatique qu'avant.

En termes comptables, le bilan de gestion du RCD (gestion économique, des alliances, du marketing politique, l'application du principe de l'unité de commandement) est plutôt négatif. Ce paysage est à mettre à l'arrière-plan chaque fois que l'on aborde certaines questions d'actualité liées à la vie de la cité.

Si la démilitarisation est vidée déjà de tout son contenu presque avec le retrait de Kisangani des troupes Rwandaises et Ougandaises, il ne reste qu'à traiter de la présence militaire congolaise. A ce sujet, pour éviter des polémiques et bras de fer avec la MONUC, le Groupe LOTUS souhaite que l'ANC se retire, elle aussi, de la ville. Cela

permettra à la population de se remettre rapidement de son traumatisme et de chasser au loin le spectre de la guerre d'une part, et de l'autre le maintien d'un climat serein et coopératif entre la hiérarchie militaire congolaise de la rébellion et la MONUC.

Par contre, la dépolitisation continue à faire couler beaucoup d'encre et de salive. De même qu'on ne peut dépolitiser une cité seulement en organisant des élections ou en procédant au remplacement des autorités par un quelconque procédé politique ou juridique, de même, par le temps qui court, il est trop osé d'envisager une neutralité stricte des gestionnaires de cité.

Ces difficultés d'appréhension exigent un approfondissement de la question et une prise en compte de plusieurs paramètres. Pour le cas d'espèce, on ne peut parler de la dépolitisation sans se référer à la situation socio-économique générale. A bien analyser les opinions émises çà et là par la masse, la dépolitisation serait une alternance, une proposition de solution au cri d'alarme lancé depuis longtemps sur la situation sociale, aux frustrations et déceptions encaissées, aux déboires connus, aux attentes placées au RCD et pour lesquels les autorités politico-administratives n'ont pas donné satisfaction.

Vu sous l'angle sociologique et tenant compte uniquement des bénéfices à tirer par la population, dépolitiser consiste à rendre moins partisane l'administration de la cité, à restructurer le pouvoir grâce à une approche permettant à la population d'avoir droit au chapitre et de participer, à tous les niveaux, à l'exercice du pouvoir et à placer la situation sociale au centre de toutes les préoccupations. Cela est réalisable aussi bien avec les gestionnaires actuels qu'avec des nouveaux.

#### **IV. SITUATION APRES LA GUERRE**

##### **IV.1. Le vécu quotidien : une dure épreuve**

La population de Kisangani, au départ paupérisée, traverse des moments pénibles de son existence, après 6 jours d'affrontements en pleine ville. La vie devient de plus en plus intenable et son coût nettement supérieur au revenu moyen par habitant. Obtenir à manger ne serait-ce que pour une journée est le fruit d'intenses acrobaties.

La flambée des prix sur le marché est provoquée entre autres par la rareté des produits sur le marché, la hausse des prix de transport, la dévaluation permanente de la monnaie locale face au dollar américain, étalon monétaire de référence. A cela s'ajoutent l'impaiement des fonctionnaires et des employés des entreprises privées, étatiques et para-étatiques, les pertes des marchandises de certains commerçants

pendant la guerre, l'extorsion des fonds dont étaient victimes quelques hommes d'affaires, etc.

Malgré l'assistance du Comité International de la Croix Rouge, constituée des bâches, couvertures, ustensiles de cuisine intervenue quelques jours après les affrontements et l'intervention d'autres organismes (PAM, CARITAS/Allemagne), la survie de la population de Kisangani est aléatoire.

Dans ces conditions, comment honorer les factures de consommation d'eau et d'électricité si dans une large mesure le panier de la ménagère rentre vide du marché ?

**Tableau 1** : Variation des prix des produits de 1<sup>ère</sup> nécessité

N°	PRODUITS	MESURE	PRIX en Francs Congolais	
			Avant la guerre	Après la guerre
1.	Riz blanc	Gobelet	6,50	15
2.	Feuilles de manioc	de Botte	2	5
3.	Huile de palme	72 Cl	3	6
4.	Farine de maïs	Gobelet	3	5
5.	Farine de manioc	de Gobelet	2,50	3,50
6.	Sel	½ Kg	20	30
7.	Sucre	½ Kg	15	50
8.	Lait en poudre	1 boîte 400g	70	120
9.	Haricot	½ Kg	9	23

## IV.2. Situation sanitaire fort précaire

La situation sanitaire qui était déjà alarmante depuis longtemps à cause de la pauvreté et des guerres précédentes s'est dégradée profondément suite à la guerre de six jours, au point de rendre inaccessibles les soins médicaux, même aux catégories sociales jadis privilégiées.

Les hôpitaux déjà dans un état de profond délabrement, dépourvu de médicaments et de matériel médical recevaient, des centaines de blessés graves et servaient également des lieux de refuge aux nombreuses familles fuyant les lignes des combats. Le personnel sanitaire était dépassé par l'affluence de blessés. Certains blessés, dans leurs domiciles, ne savaient comment rejoindre les hôpitaux à cause de la violence des combats.

L'entassement des personnes dans des maisons, écoles, hôpitaux, couvents, villages et banlieues de la ville fait courir aux populations le risque de flambée d'épidémie, surtout au sein des groupes cibles (enfants, femmes enceintes, vieillards), si aucune intervention sanitaire efficace et à large échelle n'est envisagée par les autorités et les agences humanitaires pour désinfecter les endroits souillés par des corps en décomposition et les latrines, traiter diligemment les eaux qui ont du même fait été polluées.

On compte dans la ville un nombre impressionnant de traumatisés de guerre. Certains d'entre eux ont perdu leurs membres de famille, d'autres sont des déplacés et sans abris suite à l'écroulement de leurs maisons, d'autres encore ont assisté au spectacle macabre des cadavres jonchés sur les ruelles, d'autres aussi continuent à garder fraîche dans la mémoire les détonations fracassantes d'armes lourdes.

L'on note également une forte prévalence de la varicelle chez les enfants, les maladies diarrhéiques, la fièvre typhoïde, la malaria et les affections respiratoires. La malnutrition et la sous-alimentation ont fortement gagné du terrain, surtout chez les enfants dont l'équilibre nutritionnel était déjà précaire avant la guerre.

Plusieurs personnes auraient été accidentellement contaminées par les virus du SIDA et d'autres maladies (hépatite), car la sécurité transfusionnelle et les mesures d'asepsie universelles n'ont pas été respectées. Aux Cliniques Universitaires, à l'Hôpital Général de Référence de Kabondo et dans d'autres centres médicaux, on a reçu plusieurs blessés et plus de 750 transfusions sans test de VIH/SIDA préalable ont été exécutées. L'urgence, l'afflux de blessés, l'absence de l'énergie électrique ont fait que du matériel non stérilisé soit utilisé pour plusieurs blessés. Même le personnel soignant lui-même n'a pas été épargné du risque de contamination à cause de la manipulation du sang sans aucune mesure de protection.

L'assistance médicale apportée par le CICR, le MSF/Hollande et Belgique, MEMISA, ... est d'un soulagement remarquable mais reste tout de même insignifiante au regard du nombre de victimes et de la carence de certains produits de première nécessité et de spécialité.

Les infrastructures sanitaires endommagées demeurent comme telles sans projet de réhabilitation ou de réfection à court terme. En conséquence, les centres de santé et hôpitaux encore opérationnels (cas des CUKIS, HGRK, ...) sont débordés et la qualité de leur service en pâtit.

Les victimes dont la gravité de lésions (poumon, cerveau) nécessitait le transfert soit à Nairobi, soit ailleurs, ont été sauvées de justesse grâce au concours des

médecins spécialistes venus de Kinshasa et de la Belgique avec du matériel approprié pour la chirurgie.

Le pillage perpétré dans certains hôpitaux et centres de santé (KUMBAKISAKA, ALABUL, ...) et les dommages subis par d'autres (Maison Boyoma Médical, Centre de Santé Saint Joseph, CEDRI, MASINA, YEULO, ...) pèsent lourd sur les conditions d'internement des malades dans une ville où le nombre d'hôpitaux, déjà à faible capacité d'accueil, est élevé.

### **IV.3. L'environnement profondément secoué**

L'écosystème n'a pas été épargné par cette démonstration de la puissance destructrice de l'homme. Il y a lieu de relever :

- la calcination de la végétation surtout dans les zones d'affrontements intenses ;
- la dévastation des vastes étendues forestières, des champs et la destruction des sources d'eau potable dont se sont rendues coupables les personnes en déplacement fuyant les combats ;
- la pollution de l'air suite aux effets de la poudre à canon et la décomposition des corps restés sans sépulcre et sous un soleil ardent pendant plusieurs jours ;
- la pollution des eaux du fleuve Congo et certains étangs piscicoles où ont échoué beaucoup d'obus provoquant par voie de conséquence la disparition de certaines espèces aquatiques rares.
- Des étendues de terre (LA FORESTIERE, rive droite de la rivière Tshopo, alentours de l'aéroport de Bangoka) sont infestées par des mines anti-personnelles et vont constituer un danger même des dizaines d'années après la guerre.

### **IV.4. L'enseignement dans une reprise aride**

Les pertes en vies humaines et les dégâts matériels enregistrés à Kisangani lors de la guerre de 6 jours sont significatifs. Tout aussi significatif est le moment choisi par les deux belligérants pour s'empoigner. A peine les enfants se sont-ils rendus à l'école, les mamans au marché, les papas au travail, les étudiants dans les auditoriums, que les hostilités débutèrent faisant des victimes non seulement dans les rangs des adultes (parents), mais malheureusement aussi dans ceux des enfants, particulièrement les élèves (aussi bien de l'école maternelle que du primaire et secondaire), tombés sous les coups des balles ou atteints par les éclats d'obus à l'école ou dans une tentative de

rejoindre le toit paternel. Même des bâtiments scolaires ont été touchés. Terrifiés par les affres de la guerre de six jours, quelques parents n'ont trouvé mieux que de s'éloigner soit momentanément soit définitivement de Kisangani.

Trois semaines après les hostilités, les autorités politico-administratives du RCD, responsables de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel et de l'Enseignement Supérieur et Universitaire se sont prononcées pour la reprise des enseignements avec, absolument, la prolongation de l'année en cours. Un temps à mettre à profit pour l'organisation des tests d'évaluation. En dépit de toutes les assurances sécuritaires données et l'éponge passée sur le litige des primes scolaires des mois de Mai et Juin 2000, l'appel demeure moins mobilisateur et n'ébranle pas le scepticisme des parents. Ces derniers estiment que les résultats antérieurs peuvent permettre la réalisation des moyennes et remplir les cases vides des bulletins.

Malgré le réconfort psychosocial assuré par la société civile et les organismes humanitaires ces temps-ci et la volonté d'éloigner momentanément le spectre de la guerre, la reprise des enseignements, dans l'ensemble, s'effectue timidement dans des bâtiments scolaires méconnaissables : murs fissurés, toitures et charpentes endommagées, impacts d'éclats d'obus et de balles visibles sur les murs. Les élèves étudient à même le sol et sont exposés aux intempéries. Ceux qui ont perdu leurs objets classiques éprouvent des difficultés énormes dans la préparation des examens de fin d'année scolaire reportés au mois de Juillet. Les efforts déployés par la Croix-Rouge dans le sens de revitalisation des écoles demeurent non négligeables et méritent un solide appui.

#### **IV.5. La situation sécuritaire**

Après la guerre de six jours, l'on enregistre des cas des violations des Droits de l'Homme.

##### *1. Arrestation arbitraire*

M. Jean OTEMIKONGO, Chef de Travaux à l'Université de Kisangani, Directeur du Centre d'Education Populaire à la Démocratie et au Développement et membre de la commission de suivi des actions de paix, une autre dynamique de la société civile, a été arrêté par les services de sécurité et détenu du lundi 3 juillet à 9 heures au mardi 4 Juillet à 14 heures, sans avoir été entendu régulièrement et sans aucun chef d'accusation mis à sa charge.

La semaine qui a précédé son arrestation, M. Jean OTEMIKONGO a accordé à Kisangani une interview à la presse étrangère qui accompagnait le Ministre Belge des affaires étrangères, M. Louis Michel.

Au cours de cette même semaine, des commerçants et bradeurs de monnaie attrapés avec de nouveaux billets de 100 Francs Congolais lancés récemment sur le marché par le gouvernement central auraient été arrêtés au cachot des services de sécurité.

## *2. Menaces et intimidations*

Une semaine après la fin de la guerre, à la Radio Télévision Nationales Congolaises, des communiqués se terminant avec des menaces de perte d'emploi ont été diffusés en l'endroit des fonctionnaires de l'Etat qui ne se présenteraient pas à leurs lieux de travail.

Des menaces ont été adressées à des acteurs de la société civile par les personnalités locales appartenant au RCD pour avoir défendu la thèse de la dépolitisation comme préalable au retour de la paix à Kisangani. Dans ce même ordre d'idées, l'Abbé Jean Pierre BADIDIKE, Coordonnateur de la Synergie pour la Paix, est la cible particulière de la tranche d'émission politique du RCD "Congo Nouveau" à cause de ses interventions sur les chaînes de radio étrangères et ses propos jugés hostiles au RCD. Les associations de défenses des Droits de l'Homme dont le Groupe LOTUS, ont été également cités dans cette même émission à plusieurs reprises.

## *3. Insécurité*

L'on enregistre les actes isolés des militaires incontrôlés : le 26 juin 2000, au camp S.N.C.C., 4<sup>ème</sup> bloc, n° 68, Commune Lubunga, 2 militaires de l'ANC/RCD ont surgi dans la résidence de M. MAKABO TSHILUMBA, aux environs de 23 heures, pour une opération à mains armées. Ils ont ouvert le feu sur les occupants, tuant sur place MBOMBO TSHIBANGU. Son frère TSHILUMBA, blessé et amené à l'Hôpital Général de Référence de Lubunga, rendit l'âme deux jours après, soit le 28 juin 2000. Un des assassins intercepté le mardi 1 juillet 2000 a été publiquement exécuté le même jour sur ordre du commandement militaire de la 7<sup>ème</sup> Brigade.

Plusieurs effets militaires abandonnés (boîtes de cartouches, explosifs, ...) ont causé la mort de la population civile et réduisent la marge de la sécurité de la population.

- Le lendemain de la fin des hostilités (le 11 juin 2000), les enfants BOBE Paul (7 ans), BOBE Kolia (G, 9 ans) et BOBE Dorcas (F, 2 ans), domiciliés sur la 18<sup>ème</sup> avenue n° 7 dans la Commune Tshopo, sont morts de suite de l'explosion d'une grenade avec laquelle ils jouaient.
- M. Sylvain NTEWE, paysan, domicilié sur la 3<sup>ème</sup> avenue transversale dans la Commune Kabondo, est tombé sur une mine anti-personnelle alors qu'il se rendait au champ, vers le Grand Séminaire. Conduit à la Référence de Kabondo, il est mort le lundi 12 juin 2000 (un jour après l'évènement) de suite de l'hémorragie.

Suite aux rumeurs qui alimentent les conversations au sujet d'une éventuelle reprise de la guerre à Kisangani, soit entre les ougandais et rwandais par un retour brusque inattendu, soit entre les militaires Congolais et les militaires rwandophones (à qui on reproche leur accointance avec les militaires rwandais), tous de l'ANC/R.C.D, nombreuses sont les familles qui préfèrent s'éloigner du centre ville, ou par prudence, se réfugier dans les quartiers périurbains. Ce mouvement d'exode urbain gonfle les rangs des déplacés de guerre. Ceux-ci méritent attention, secours et protection de la part des autorités de la place et de tous les gens de bien.

#### *4. Extorsion des biens des particuliers*

Le Groupe de militaires chargé de récupérer les biens pillés pendant la guerre en circulation se sont malheureusement versés dans le débordement en extorquant les biens de la population civile. Plusieurs plaintes ont été adressées dans ce sens au Commandant Sylvain BUKI, Chef d'état-major de l'ANC lors de son passage à Kisangani. Ce dernier n'a pas manqué de rappeler à l'ordre ses militaires au cours d'une parade militaire au camp Ketele.

#### *5. Interpellation*

Le Docteur OLINDA, Médecin Inspecteur Provincial et d'autres médecins ont été interpellés par les services de sécurité au sujet de la présence de 4 médecins en provenance de Kinshasa pour renforcer l'équipe médicale locale pour les soins des victimes de la guerre de six jours. Ces médecins ont par la suite été expulsés de Kisangani par les services de sécurité du RCD/Goma.

Le responsable provincial de l'éducation (PROVED), M. ABAMAKE a lui aussi été interpellé à cause de ses réserves observées quant à la reprise des enseignements au lendemain des affrontements.

## V. LES CHANCES DU RETOUR A LA PAIX AU CONGO DEMOCRATIQUE

La signature de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka a suscité beaucoup d'espoir aux yeux de la population et accueilli avec enthousiasme comme un document sur la restauration de la paix en RDC. Malheureusement, les violations observées dans sa mise en application réduisent ses chances de réussite.

Il apparaît clairement que l'absence des sanctions –mieux l'affaiblissement de l'efficacité du mécanisme d'application des sanctions internationales– contribue à ce dérapage au point d'arriver même aux affrontements entre deux armées étrangères en territoire congolais. Autant la présence des troupes étrangères est remise en cause, autant cela reconforte la thèse d'agression.

En outre, l'implication de l'ONU, à travers la MONUC, loin d'être salubre, engendre une crise de confiance dans la population au regard des expériences des Nations Unies dans la résolution des conflits armés et le maintien de la paix en Afrique, notamment en Angola, au Soudan, en Sierra Leone, ...

Les efforts pour le retour à la paix durable en RDC devraient être déployés à deux niveaux :

- Au niveau de la politique nationale et internationale
- Au niveau de la population.
- Au niveau de la politique nationale et internationale
  - Le gouvernement de Kinshasa devrait aérer l'espace politique et s'investir davantage dans le dialogue intercongolais ;
  - L'opposition armée devrait tenir compte de l'intérêt du peuple Congolais dans ses alliances et de s'en désolidariser en cas de danger imminent ;
  - La Communauté Internationale doit contraindre les parties en conflits au respect de l'Accord de Lusaka et se prononcer clairement et faire pression à temps et contre temps pour le retrait de la RDC de toutes les troupes étrangères.
- Au niveau de la population

La cohabitation pacifique entre les peuples de la sous-région des grands lacs devrait être une préoccupation majeure de la Société Civile Congolaise et vers laquelle doivent être orientées plusieurs actions.

La paix en RDC passe aussi par le débat national ou le dialogue intercongolais, un dialogue que l'on estime avoir été rompu et qui mérite le rétablissement. Alors que M. Nelson MANDELA avait été récusé par le gouvernement de Kinshasa sur le doute qui pesait sur son impartialité et que beaucoup de temps avait été mis pour obtenir le consensus en la personne de M. KETUMILE MASIRE, pour le rapprochement des pairs congolais en conflit, le gouvernement de Kinshasa ne semble pas s'impliquer dans cette démarche avec conviction et engagement. Que d'embûches et blocages M. MASIRE ne rencontre-t-il pas sur son chemin dans l'accomplissement de sa tâche ! Difficultés d'obtention des facilités administratives dans l'espace territorial congolais, suspicion de tous ordres suite aux contacts avec des personnalités ou leaders estimés ne pas être en odeur de sainteté avec le gouvernement, travail de sape sur ses activités, ..., comme si cela ne suffisait pas, les difficultés financières dues à la lenteur et aux hésitations des bailleurs de fonds perturbent son calendrier d'activités. Avec le désaveu du gouvernement de Kinshasa, il faudrait un temps relativement long pour pouvoir rapprocher les tendances sur un autre facilitateur.

L'activisme de la justice internationale observée par le lancement du mandat d'arrêt international contre le Ministre Congolais ayant en charge les affaires étrangères, tout comme ceux qui pourront s'en suivre plus tard, autour principalement de la protection des minorités est de nature à faire obstruction au processus de rapprochement déjà amorcé, quoique timidement. La préférence risque d'être faite aux problèmes d'ordre externe qualifiés autrement de complot contre le peuple Congolais, avant les problèmes internes, particulièrement le dialogue intercongolais relégué au second plan.

Une autre crainte réside au phénomène mimétique de "la révolution ougandaise" consistant en la multiplication par l'Ouganda des mouvements rebelles. Ainsi bénéficient du soutien Ougandais, non seulement WAMBA avec le RCD/ML et BEMBA du MLC, mais aussi LUMBALA du RCD/National et le Congolese Front for National Reconstruction de BARAMOTO et autres. S'il faut donner un espace territorial à chacun de ces mouvements pour se mouvoir, l'on notera à coup sûr un morcellement du territoire, un dur obstacle au rapprochement des Congolais. De même, si d'autres éclatements déchiraient le RCD/Goma avec découpage territorial, à cause des dissensions internes, la RDC raterait ses chances de retour à la paix.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au regard de ce qui précède, il ne fait plus l'ombre d'aucun doute que la solution à l'énigme congolaise passe largement –sinon exclusivement- par la volonté de deux pays africains, le Rwanda et l'Ouganda avec assurément la bénédiction de leurs parrains. En réalité, ces deux pays ont eu à démontrer à la face du monde ce dont ils sont capables: victoire militaire ayant conduit à la fuite de Mobutu, déstabilisation du gouvernement Kabila, occupation d'une partie importante de la R.D.C, mépris de la vie humaine surtout du Congolais et batailles entre les deux armées, au-delà de leurs frontières. Que tout cela se passe sans condamnation énergique et engagement ferme de la Communauté Internationale en vue d'y mettre fin est étonnant.

La poursuite des épreuves des forces 6 jours durant à Kisangani, l'intensité des combats, le non respect de tous les appels au cessez-le-feu ne serait-ce à titre humanitaire et la non observance des trêves pouvant permettre non seulement le secours d'urgence aux malades et blessés, mais aussi le ravitaillement en vivres et eau potable, ont suscité diverses réactions :

- Le 7 juin 2000, le Ministre rwandais des Affaires Etrangères a déclaré que son pays soutenait le processus de démilitarisation et souhaitait voir l'Ouganda faire de même ;
- Le 8 juin 2000, sur les ondes de la Radio BBC/Swahili, le Président ougandais, MUSEVENI, a accusé le Rwanda d'être à la base de la guerre de Kisangani, suite à son refus d'appliquer la convention sur le retrait de la Ville. Le même jour, le Rwanda a demandé la tenue de la réunion du Conseil de sécurité afin de condamner l'Ouganda sur la situation de Kisangani.
- D'autres réactions ont aussi été enregistrées à la même date, notamment :
  - celle de l'Union Européenne qui, en des termes durs, a condamné le Rwanda et l'Ouganda de se livrer à une guerre meurtrière dans un pays étranger et a exigé l'arrêt immédiat des hostilités ;
  - Celle du Secrétaire Général de l'ONU qui exigeait aux belligérants d'observer le cessez-le-feu ;
  - Celle du Responsable de la Monuc/Kisangani qui accusait les officiers de deux camps de commettre un génocide.
- Le 13 juin 2000, le Secrétaire général de l'ONU a proposé au Conseil de sécurité de voter une résolution exigeant le retrait de la R.D.C du Rwanda et de l'Ouganda
- Le Pape Jean-Paul II a déploré la prise en otage de la population civile par les armées rwandaises et ougandaises.

- Le 17 juin 2000, la Résolution 1304 du Conseil de sécurité de l'ONU a été votée à l'unanimité. Elle prévoyait d'abord le retrait de Kisangani des militaires ougandais et rwandais pour un rayon de 100 Kms, ensuite leur départ sans délai de la R.D.C.
- Le réseau Droits Humains/Kisangani, composé des Groupes LOTUS, Justice et Libération et les Amis de Nelson Mandela, a publié un communiqué de presse condamnant ces affrontements.
- Les associations de la Société Civile de la Province orientale ont publié un mémorandum contenant plusieurs recommandations (à la rébellion, à l'Ouganda, au Rwanda et à la Communauté Internationale) pour le retour à la paix à Kisangani

Les efforts doivent être déployés davantage pour redonner l'espoir aux paisibles citoyens congolais, innocents qui ne savent le pourquoi de la guerre et du massacre inutile perpétré contre leurs frères. Dans ce sens, s'il faut condamner les responsables congolais de la rébellion puisqu'ils ne tiennent vraisemblablement plus la conduite de la guerre, il faudrait condamner avec force l'Ouganda et le Rwanda qui, à travers leurs armées et leurs commandants des troupes sur terrain, se livrent à des crimes crapuleux et abominables, inoubliables de sitôt, comparables et assimilables aux actes odieux commis par les colons européens pendant les guerres qui les opposaient entre eux lors du partage de l'Afrique.

Le Groupe LOTUS est d'avis que l'ensemble de pays du monde qui constituent la Communauté Internationale et qui ont eu à conjuguer les efforts jusqu'à l'obtention de l'abolition de l'esclavage au XIX<sup>e</sup> siècle, ces pays doivent –obligation morale exige– converger les énergies pour qu'en ce nouveau millénaire l'Afrique, en général, et la R.D.C, en particulier, puisse vivre dans la stabilité et amorcer sa reconstruction dans ce nouveau virage de mondialisation-globalisation que connaît l'humanité.

En rapport avec les derniers événements de Kisangani, aux implications tentaculaires, le Groupe LOTUS recommande :

- **A l'ONU**

- de faire voter par le Conseil de sécurité une autre résolution, limitant cette fois-ci dans le temps, le retrait de toutes les troupes étrangères de la R.D.C ;
- de constituer et d'envoyer sur terrain une commission d'enquête internationale pour se rendre compte de la situation de Kisangani afin de dégager les responsabilités des uns et des autres ;
- de mettre tout en œuvre pour livrer à la justice internationale, pour sanctions exemplaires, tous ceux qui seraient impliqués, de près ou de loin, dans les tristes événements qui ont endeuillé la ville de Kisangani.

- **Aux Grandes Puissances (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne, Japon, Canada et Russie) et à l'Union Européenne**
  - de renforcer les mécanismes de surveillance de circulation d'armes de guerre dans les pays sous-développés, particulièrement les pays africains ;
  - de convaincre les firmes de fabrique d'armes d'arrêter leurs livraisons à destination des pays aux politiques expansionnistes et belliqueuses;
  - d'amener les pays impliqués dans la guerre en R.D.C et signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka à tout mettre en œuvre pour sa réelle application ;
  - de couper de l'aide (autre que l'aide humanitaire) et de rompre la coopération militaire avec des pays en guerre, surtout en Afrique.
  
- **Aux ONG Internationales**
  - de voler au secours des populations de Kisangani frappées du sinistre ;
  - d'adopter de nouvelles approches pour que leur secours soient adaptés au sinistre et atteignent les véritables concernés.
  
- **Au Gouvernement de Kinshasa**
  - de favoriser et d'encourager en actes le processus de la matérialisation de la tenue du dialogue intercongolais.
  
- **Aux Gouvernements rwandais et ougandais**
  - de retirer leurs troupes de la R.D.C pour éviter dans l'avenir de pareils accrochages ;
  - de créer un Fonds d'Indemnisation des Familles des Victimes de la Guerre de 6 jours à verser annuellement à la Province Orientale, cela pendant 10 ans.
  
- **Aux Rébellions congolaises**
  - de se désolidariser des alliés en divergences de convictions et d'objectifs ;
  - de privilégier les intérêts de la population dans tous les contacts à prendre ultérieurement ;
  - de se pencher sur le côté social des populations dans les territoires sous leur contrôle ;
  - d'éviter des divergences ouvertes et des bras de fer injustifiés avec la Monuc/Kisangani ;
  - de respecter l'esprit et la lettre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka ;

- de se livrer, tant soit peu et avec des moyens de bord, aux travaux de reconstruction.
- **Aux ONG locales**
- de sensibiliser davantage la population pour sa prise en charge et de relancer les campagnes d'éducation civique afin de susciter l'amour de la patrie ;
- de créer une chaîne de solidarité pour porter secours aux victimes de la guerre ;
- d'amener la population à la reconstruction de la cité.

**Fait à Kisangani, le 20 juillet 2000**

**POUR LE GROUPE LOTUS,**

**Gilbert KALINDE ABELI**

**Dismas KITENGE SENGA**

**Adam BAKU**

**J.B. MAKOKO**

**Georges LIMBAYA**

**Simon BOKONGO**

**Osée BEHUHUMA**

**Médard OKUNDJI**

**Bertin MWANZA**

**Claude MANIA**

**Constant IYUKU**

**Achille BOFOYA**

**Jean-Eudes BISONGA**

**Barthélemy MUDIMBI**

**Passy SADALA**